

Légende

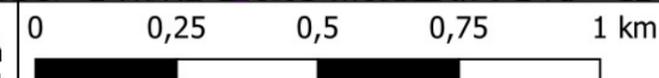
Classes de hauteurs d'eau	— rivières
0 à 0,50 m	Zone potentiellement inondée
0,50 à 1 m	Zone d'étude
supérieur à 1 m	Limites communales
○ Station	
— Endiguement	

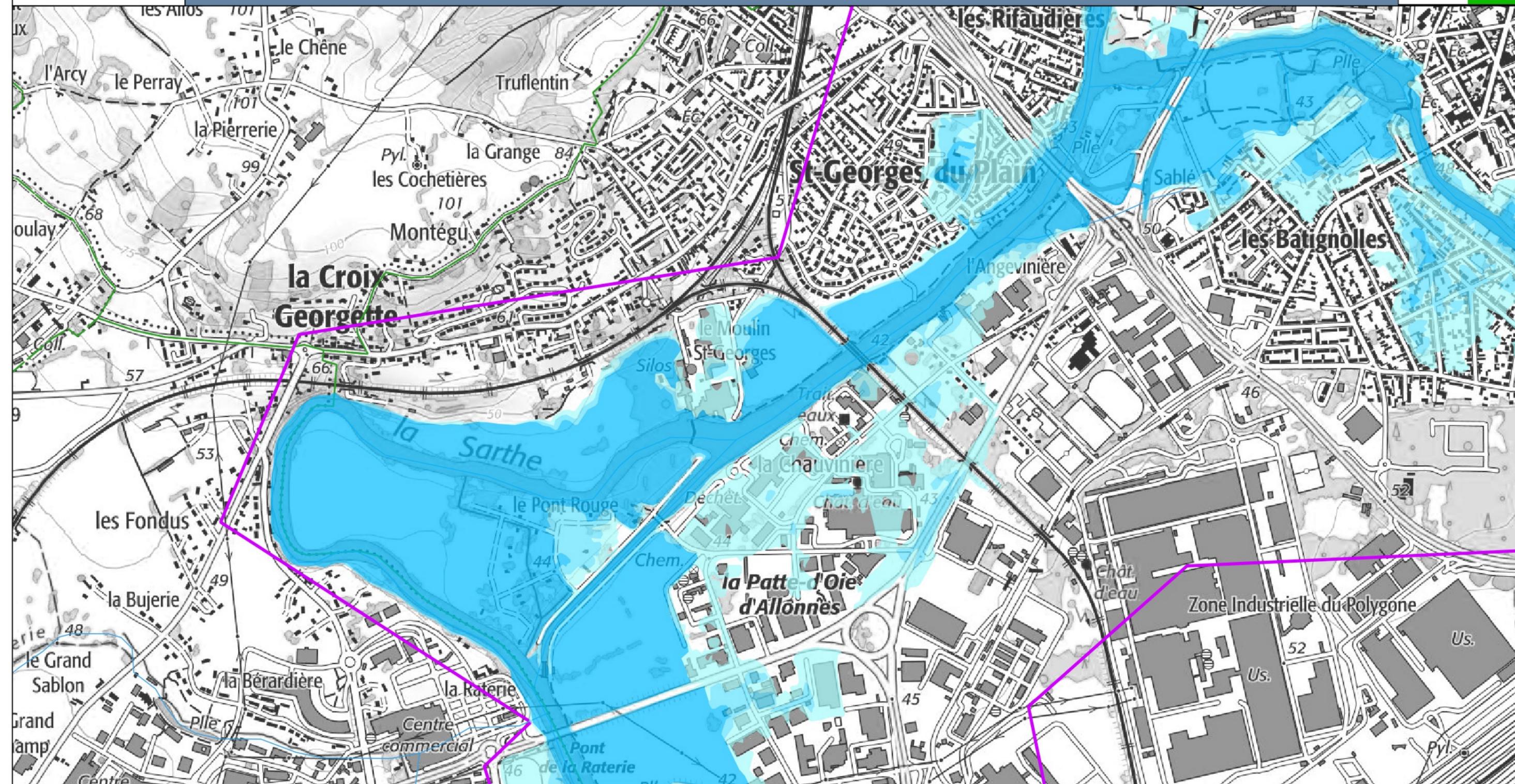
Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Sarthe et de l'Huisne, pour une hauteur de 3,70m à la station du Mans Yssoir et 2,90m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAT. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation.

La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022

Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



Légende

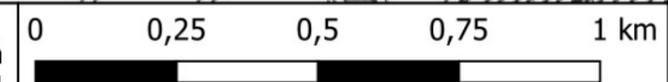
Classes de hauteurs d'eau	— rivières
0 à 0,50 m	 Zone potentiellement inondée
0,50 à 1 m	 Zone d'étude
supérieur à 1 m	 Limites communales
 Station	
 Endiguement	

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Sarthe et de l'Huisne, pour une hauteur de 3,70m à la station du Mans Yssoir et 2,90m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAT. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation.

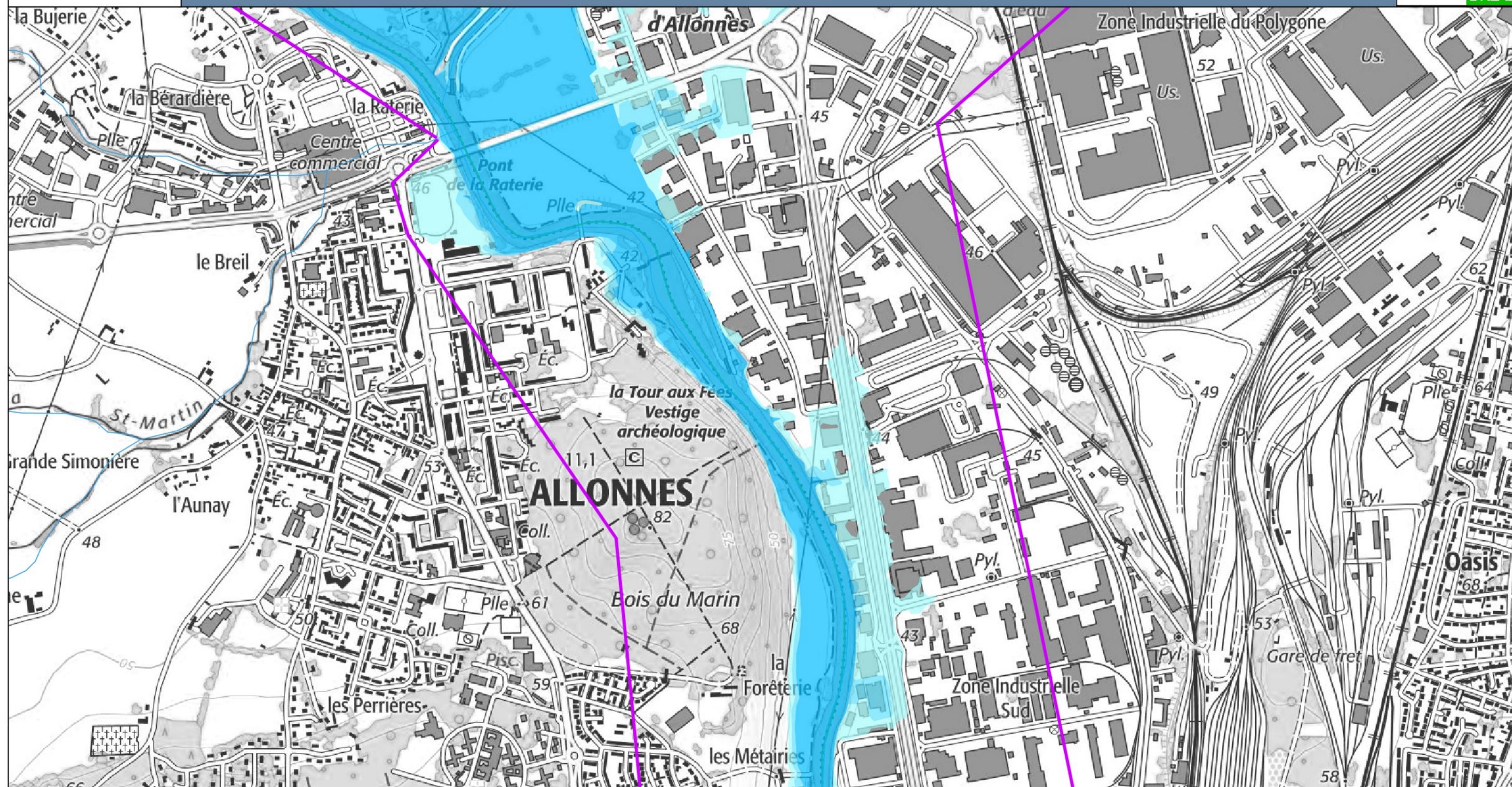
La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022

Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond




Stations de vigilance de le MANS-YSSOIR / le MANS-PONTLIEUE : 3,70 m / 2,90 m

**Légende**

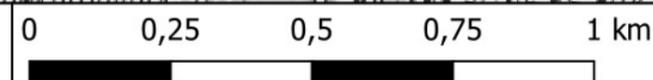
Classes de hauteurs d'eau	— rivières
0 à 0,50 m	Zone potentiellement inondée
0,50 à 1 m	Zone d'étude
supérieur à 1 m	Limites communales
○ Station	
— Endiguement	

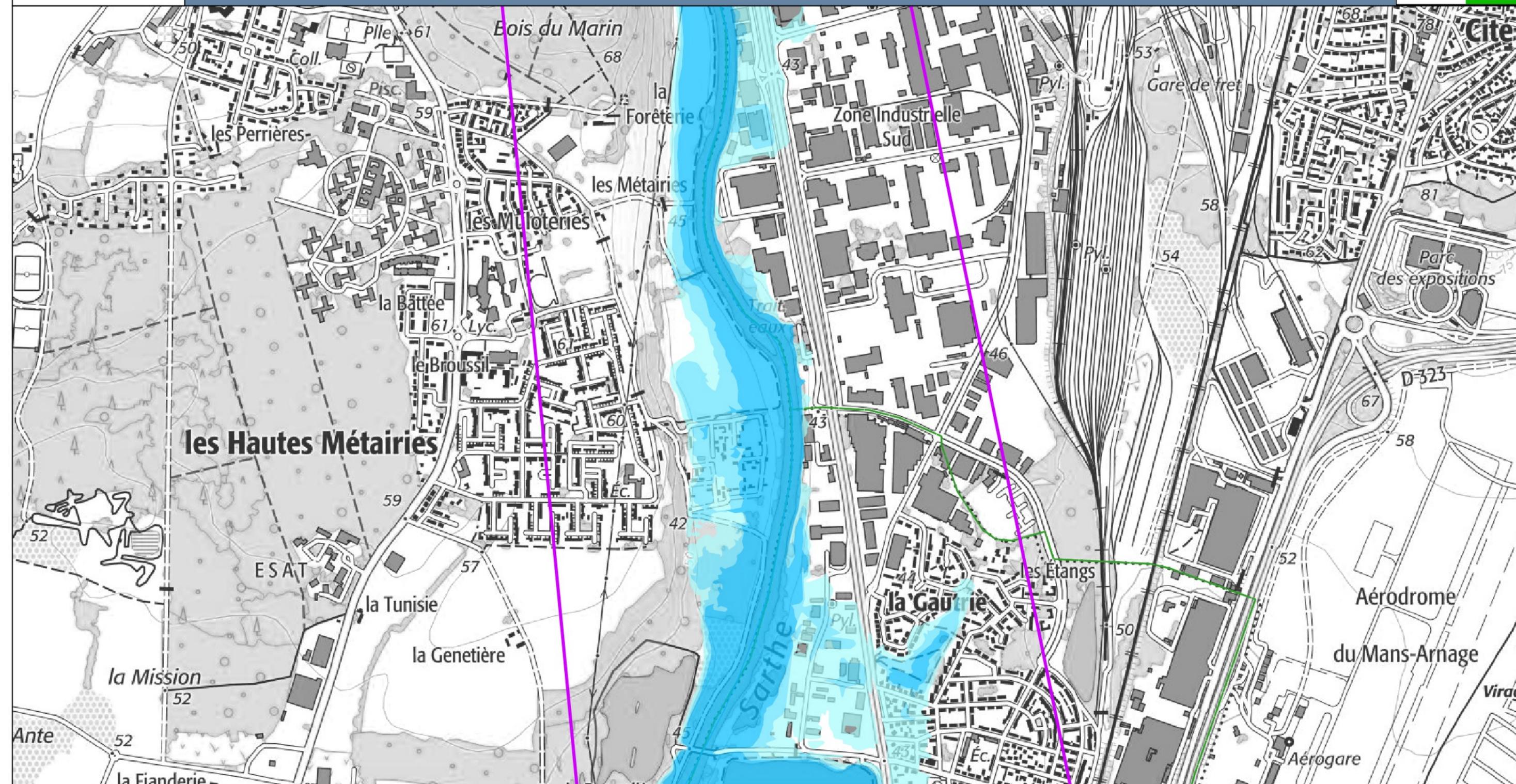
Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Sarthe et de l'Huisne, pour une hauteur de 3,70m à la station du Mans Yssoir et 2,90m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAT. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation.

La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022

Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



Légende

Classes de hauteurs d'eau	— rivières
0 à 0,50 m	Zone potentiellement inondée
0,50 à 1 m	Zone d'étude
supérieur à 1 m	Limites communales
○ Station	
— Endiguement	

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Sarthe et de l'Huisne, pour une hauteur de 3,70m à la station du Mans Yssoir et 2,90m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAT. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation.

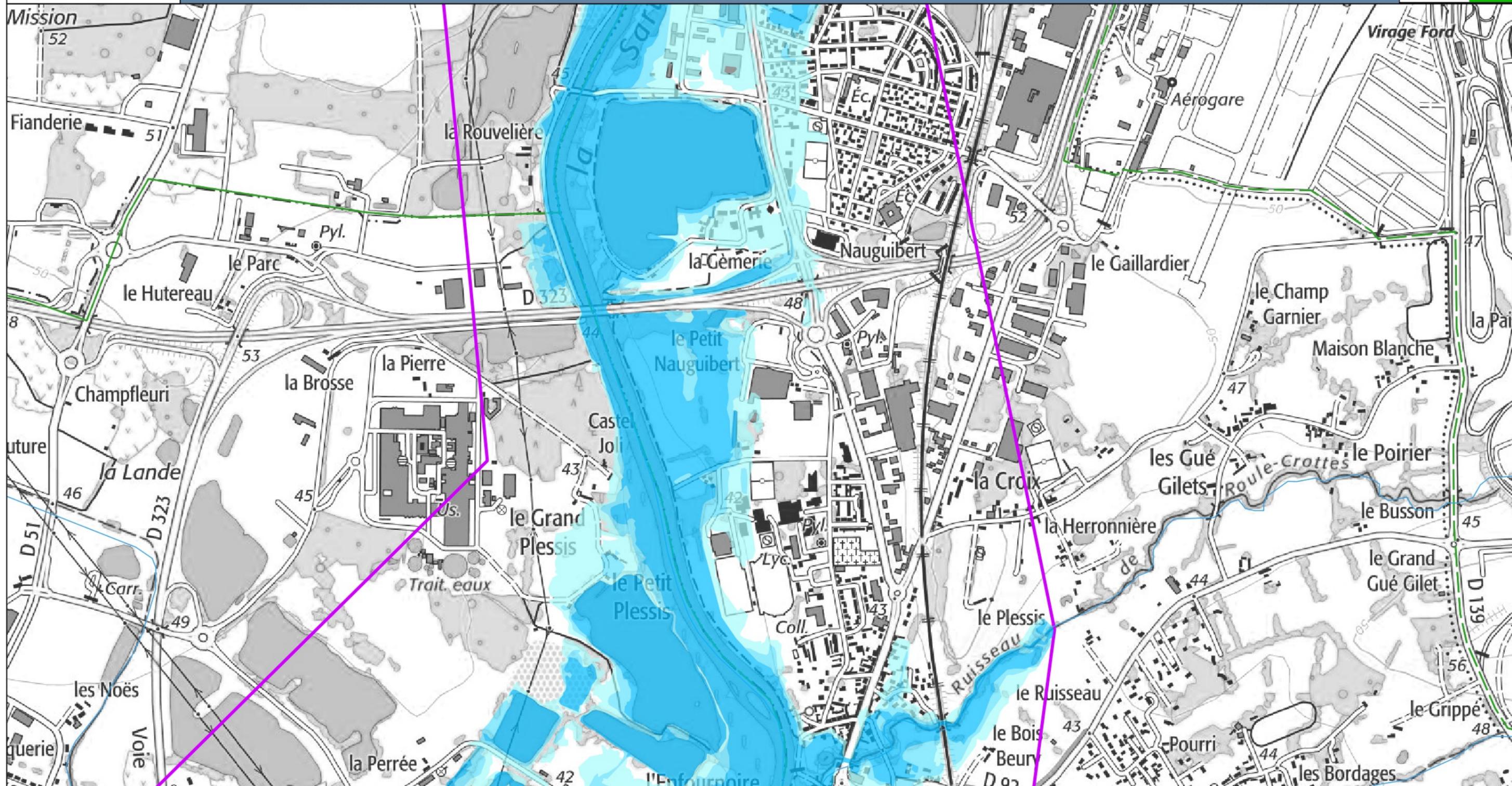
La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022

Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



Stations de vigilance de le MANS-YSSOIR / le MANS-PONTLIEUE : 3,70 m / 2,90 m



Légende

Classes de hauteurs d'eau	— rivières
0 à 0,50 m	Zone potentiellement inondée
0,50 à 1 m	Zone d'étude
supérieur à 1 m	Limites communales
○ Station	
— Endiguement	

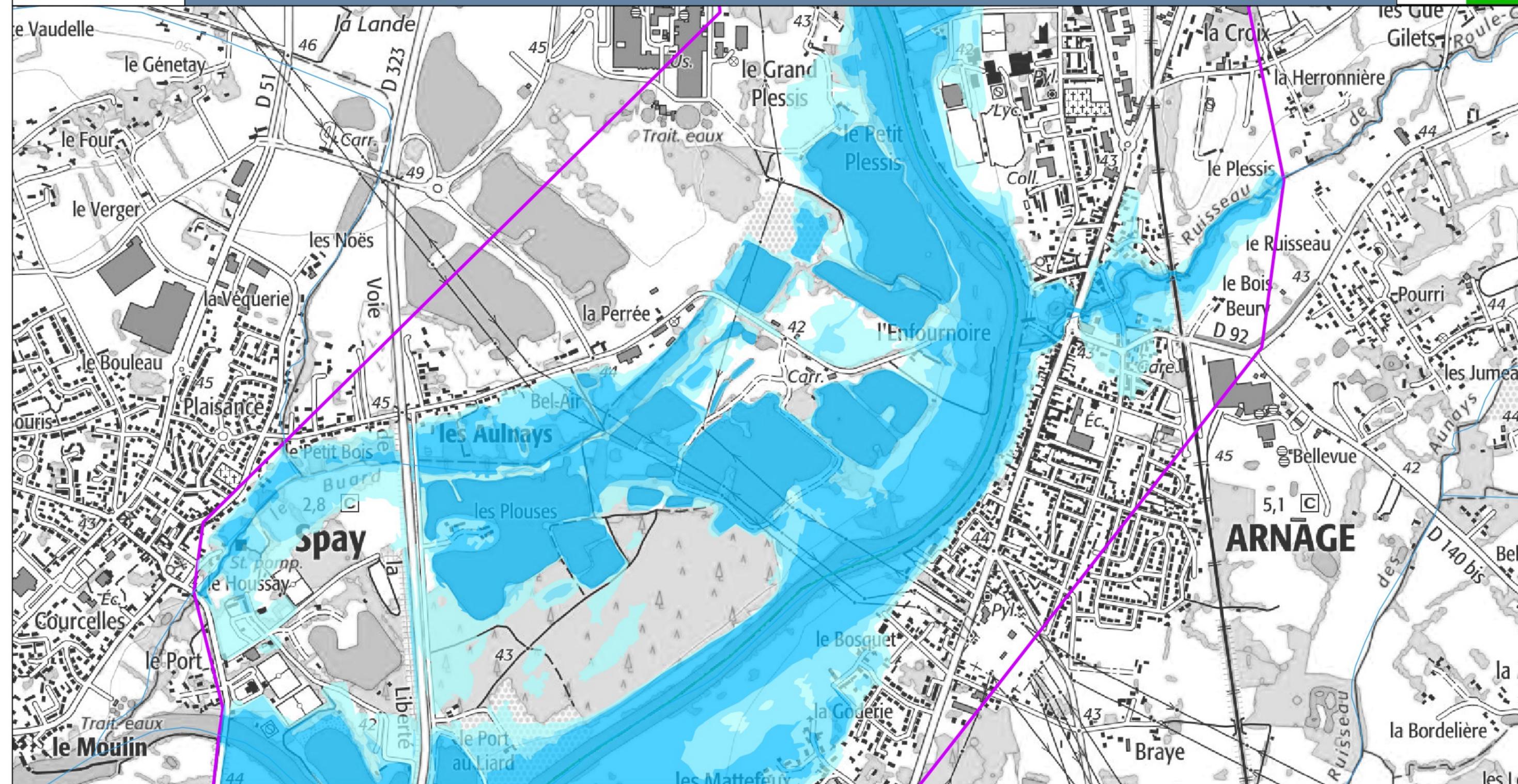
Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Sarthe et de l'Huisne, pour une hauteur de 3,70m à la station du Mans Yssoir et 2,90m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAT. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond

0 0,25 0,5 0,75 1 km

VIGICRUES

Stations de vigilance de le MANS-YSSOIR / le MANS-PONTLIEUE : 3,70 m / 2,90 m



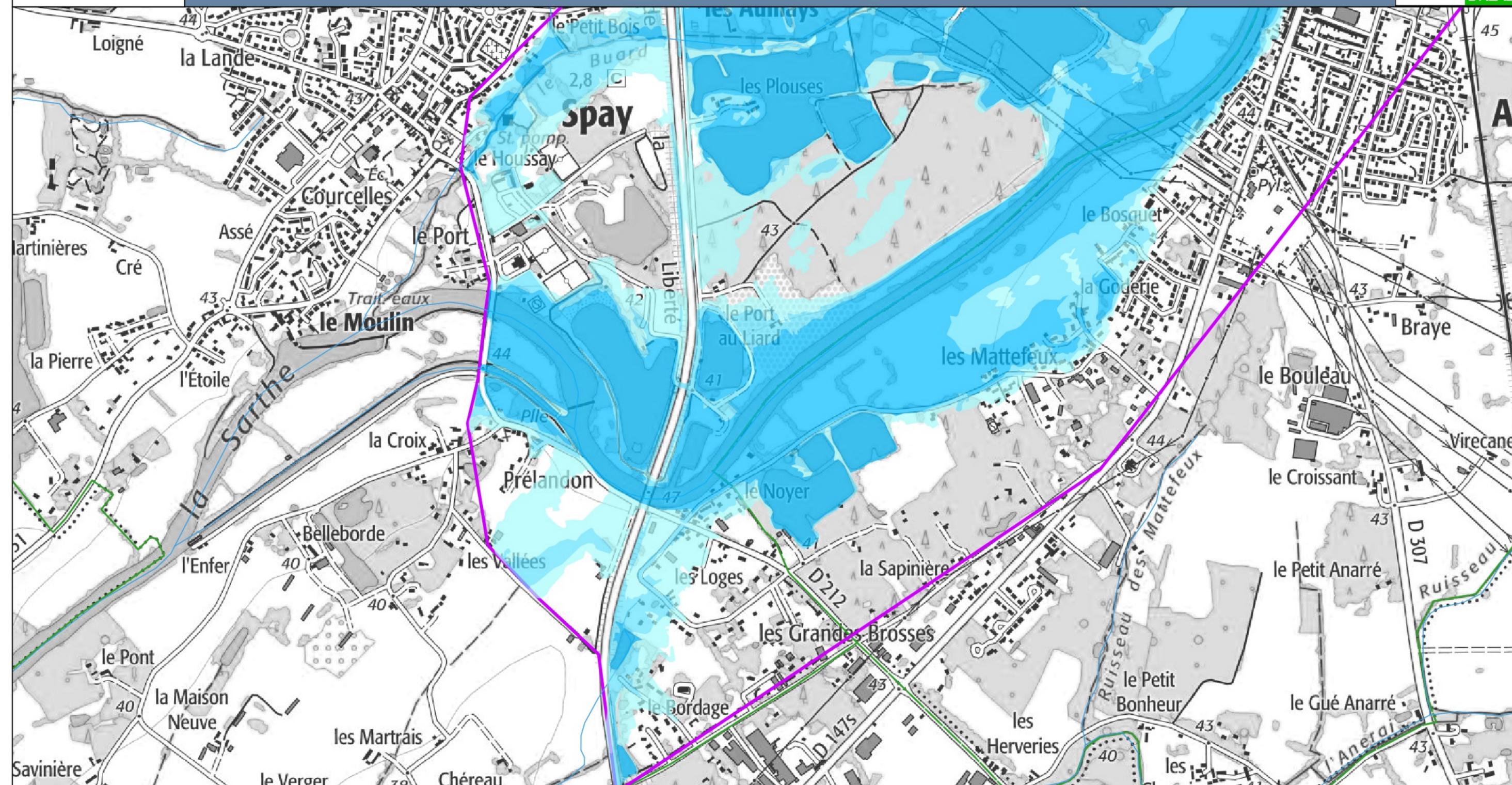
Légende

Classes de hauteurs d'eau	— rivières
0 à 0,50 m	▨ Zone potentiellement inondée
0,50 à 1 m	▭ Zone d'étude
supérieur à 1 m	▭ Limites communales
○ Station	
— Endiguement	

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Sarthe et de l'Huisne, pour une hauteur de 3,70m à la station du Mans Yssoir et 2,90m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAT. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.



Stations de vigilance de le MANS-YSSOIR / le MANS-PONTLIEUE : 3,70 m / 2,90 m



Légende

- | | |
|---------------------------|--------------------------------|
| Classes de hauteurs d'eau | — rivières |
| 0 à 0,50 m | ▨ Zone potentiellement inondée |
| 0,50 à 1 m | ▭ Zone d'étude |
| supérieure à 1 m | ▭ Limites communales |
| ○ Station | |
| — Endiguement | |

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Sarthe et de l'Huisne, pour une hauteur de 3,70m à la station du Mans Yssoir et 2,90m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAT. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond

